



communiqué

Date

LE 15 DÉCEMBRE 1981

No 125

Pour publication

LE CANADA RATIFIE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, et le ministre de l'Environnement, l'honorable John Roberts, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a déposé aux Nations Unies son instrument de ratification de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Négociée sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), dont le Canada fait partie, la convention a été signée par 33 Etats membres au cours d'une réunion de haut niveau de la CEE tenue à Genève en novembre 1979. Elle entrera officiellement en vigueur quatre-vingt-dix jours après qu'un vingt-quatrième Etat l'aura ratifiée. A ce jour, dix pays ont ratifié l'instrument.

Comme il s'agit de la première convention sur la pollution atmosphérique transfrontière, son adoption constitue un succès diplomatique remarquable. C'est aussi un jalon important pour l'évolution du droit de l'environnement et un document qui incite à trouver des solutions politiques et économiques acceptables, tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

L'entente affirme la détermination des parties contractantes de limiter la pollution atmosphérique, y compris la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Elle prévoit l'élaboration de politiques et de stratégies propres à combattre l'émission de polluants atmosphériques, ainsi que la coopération au titre des activités de recherche et de développement liées à la technologie de contrôle de la pollution atmosphérique. Elle prévoit enfin l'échange d'informations et la tenue de consultations.

M. Roberts a exprimé le voeu que la convention apporte une contribution utile à l'élaboration d'un accord entre le Canada et les Etats-Unies.